

Des solutions personnalisées et concrètes pour les intérimaires et les permanents du Travail Temporaire



Le Conseil en Evolution Professionnelle

**Le FAF.TT, expert de l'emploi et de la formation est
opérateur du CEP de la branche du Travail
Temporaire**

Une connexion directe avec les
entreprises pour mieux connaître
leurs besoins



Une prise en compte des
problématiques sociales des salariés

Un réseau local proche des
bénéficiaires



Des outils, services et solutions pour
chaque situation

CEP : Les trois niveaux de service du FAFTT

Informer

Accueil, prise en compte de la demande, information, aiguillage



Personne
ayant cumulé
+ de 800 h
d'intérim sur
les 12 derniers
mois

OU

salariés
permanents
des agences



Construire un projet

Identifier les perspectives d'avenir professionnel, valoriser les compétences, valider un projet de création d'entreprise

Bâtir un plan d'action

*Construire un plan de formation
Monter un dossier de financement
Réussir sa transition professionnelle*



En fonction du besoin et du lieu d'habitation, le suivi peut se faire par téléphone, Internet, ou en face-à-face avec un conseiller.

Contact salariés : 01 73 78 13 30
www.moncep.faftt.fr

Lieux d'accueil dans votre région

